



PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Observatoire
Départementale de
Sécurité
Routière

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Bilan de l'accidentalité en Haute-Vienne -2022-



SOMMAIRE

L'accident corporel de la circulation routière : définition.....	3
Bilan national 2022.....	4
Haute-Vienne : accidentalité 2022.....	5
1 – Qui ?.....	6
2 – Quand ?.....	8
3 – Où ?.....	9
4 – Pourquoi ?.....	10
Constat sur 5 ans.....	11

GLOSSAIRE

BAAC : Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels

ATBH : Accidents, Tués, Blessés, Hospitalisés

BH : Blessés Hospitalisés

BL : Blessés Légers

ONISR : Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière.

ODSR : Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

VT : Véhicule de Tourisme

VU : Véhicule Utilitaire

PL : Poids Lourd

TC : Transport en Commun

Sites internet :

* <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

* <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/Observatoire-departemental-de-la-securite-routiere>

L'accident corporel de la circulation routière : définition

Un **accident corporel** (mortel ou non mortel) de la circulation routière :

- survient sur une **voie ouverte à la circulation publique** ;
- implique au moins un **véhicule roulant** ou se **déplaçant** ;
- provoque la **mort** ou la **blessure** d'une ou plusieurs personnes ;
- en **excluant les actes volontaires** (homicides volontaires, suicides ...) et les catastrophes naturelles ;

Parmi les accidents corporels, on distingue :

- l'**accident mortel** : accident ayant fait au moins 1 tué ;
- l'**accident grave** : accident ayant fait au moins 1 blessé hospitalisé.

Un **accident corporel** implique un certain nombre d'usagers :

- les **victimes** : personnes impliquées décédées ou ayant fait l'objet de soins médicaux ;
- les **indemnes** : personnes impliquées non-victimes.

Parmi les victimes, on distingue :

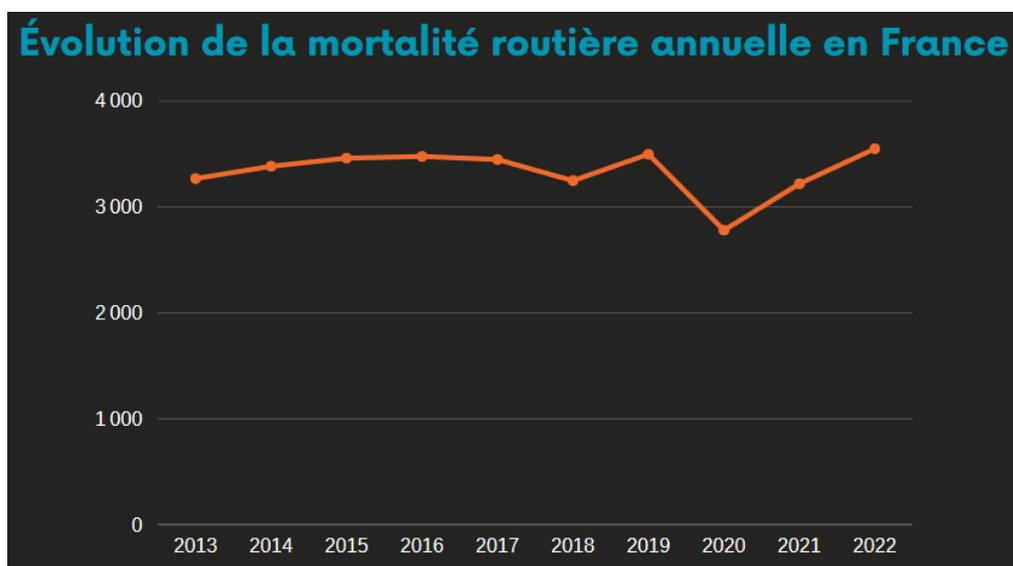
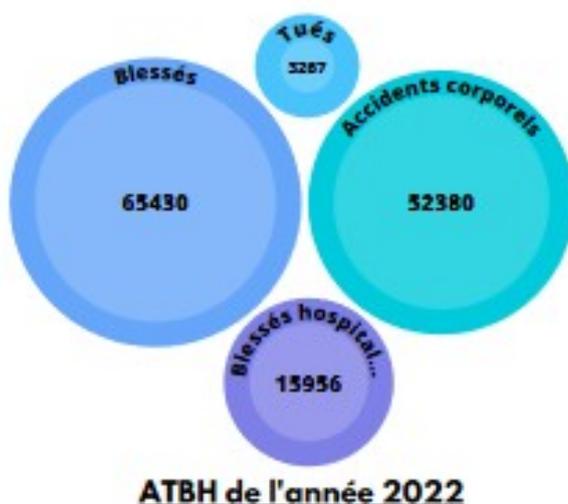
- les **tués** : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;
- les **blessés** :
 - blessés hospitalisés (BH) : victimes admises comme patients dans un hôpital **plus de 24 heures**,
 - blessés légers (BL) : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisés ou admises comme patients à l'hôpital **moins de 24 heures**.

Il existe deux types de données sur les accidents corporels de la circulation routière :

- les **ATBH** (Accidents, Tués, Blessés et blessés Hospitalisés) reposent sur un système de remontées rapides permettant, à partir de données partielles, de calculer une estimation provisoire des résultats du mois écoulé avec une marge d'erreur de l'ordre de 2% au niveau national.
- les **BAAC** (Bulletins d'Analyse d'Accident Corporel) sont réalisés par les constatations (P.V.) que les forces de l'ordre effectuent au fur et à mesure de leurs interventions sur les lieux des accidents corporels. Ces données sont ensuite transmises par fichiers informatiques aux Observatoires Départementaux de la Sécurité Routière (ODSR), qui les contrôlent et les consolident sous le contrôle de l'Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR)

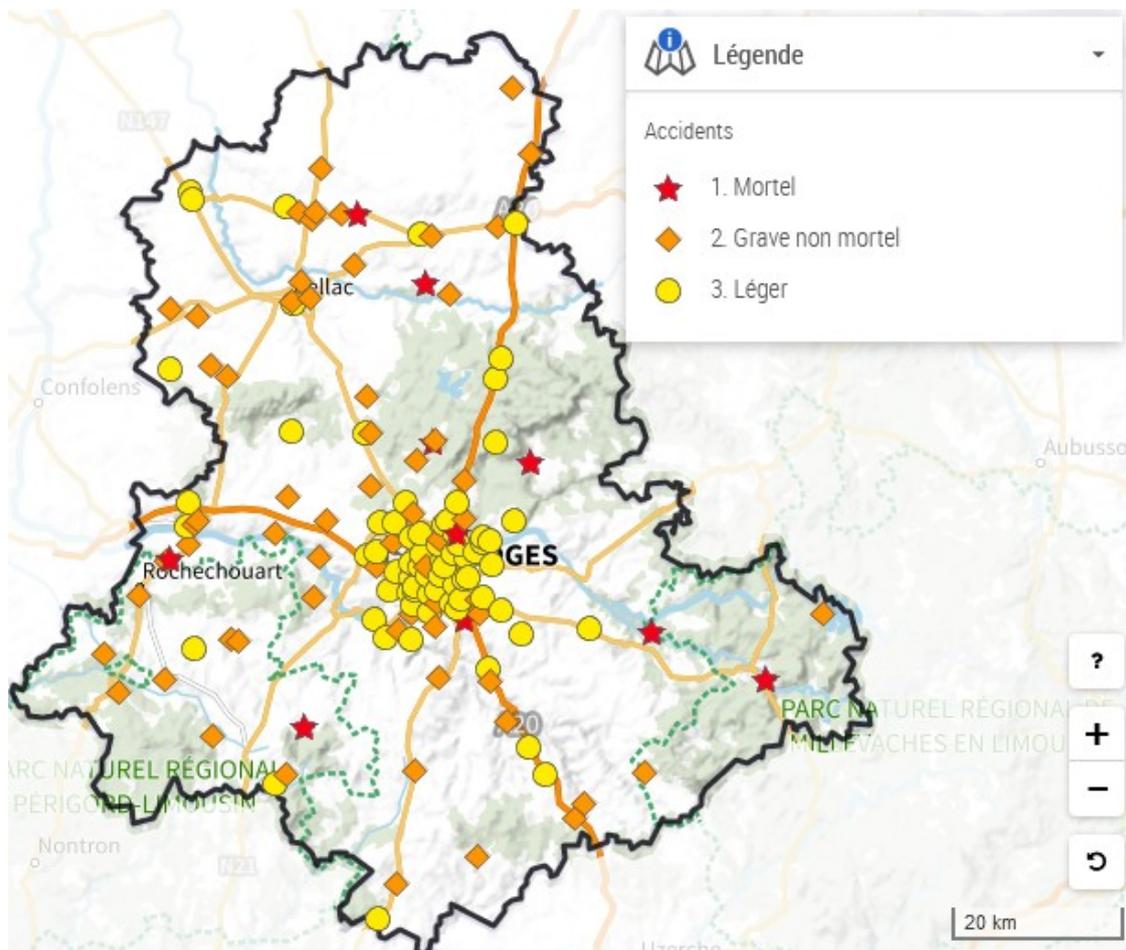
Bilan national 2022

L'année 2022 est la première année post-covid non impactée par des mesures de limitation des déplacements. Dès lors, en matière d'accidentalité elle peut être comparée de façon significative à l'année 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire.



Les données complètes sont disponibles sur le site internet de l'ONISR

Haute-Vienne : accidentalité 2022



420 Accidents corporels
(+ 17 / moyenne 2017-2021)



502 Blessés
(+ 14 / moyenne 2017-2021)



14 Tués
(- 8 / moyenne 2017-2021)

1 – Qui ?

Accidents impliquant un ...									
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	TC	Autre	Ensemble
Accidents	50	51	46	78	315	60	7	12	420
% d'accidents	12%	12%	11%	19%	75%	14%	2%	3%	

Personnes tuées et blessées selon le type d'usagers									
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	TC	Autres	Total
Tués	0	3	1	1	8	1	0	0	14
Blessés	51	46	43	77	243	28	5	9	502

En 2022, les usagers vulnérables sont toujours très impliqués dans les accidents corporels (44%).

- **Nouvelles mobilités, nouveaux risques :**

L'année 2022 confirme les données 2017-2021, avec une pratique accrue des mobilités douces qui s'accompagne de nouveaux risques. On déplore ainsi 51 accidents (sur 420 soit 12 % des accidents du département) qui impliquent un vélo et qui ont fait 46 blessés (sur 502) et 3 morts (soit 21,4 % des usagers de la route tués dans le département qui en compte 14). Dans plus de 30% des accidents corporels (16 sur les 51), les cyclistes sont présumés responsables.

- **Les deux-roues motorisés (2RM), une vulnérabilité confirmée :**

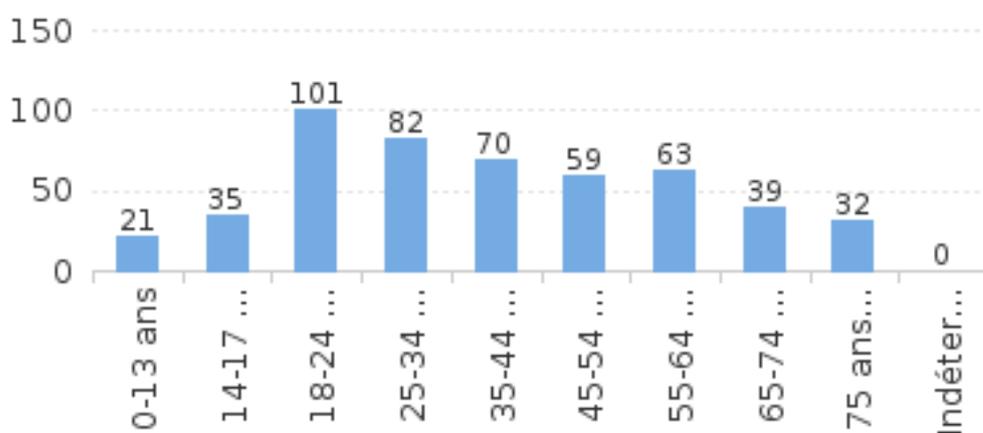
Ils sont présents dans 78 accidents, soit une légère hausse par rapport à 2021 (67). **A noter que dans 49% des accidents, les 2RM ne sont pas responsables.**

Les 3 principales causes de ces accidents restent, pour 2022 (identique à 2021), la vitesse, l'inattention et le non-respect des règles de circulation.

Age des personnes tuées



Age des personnes blessées

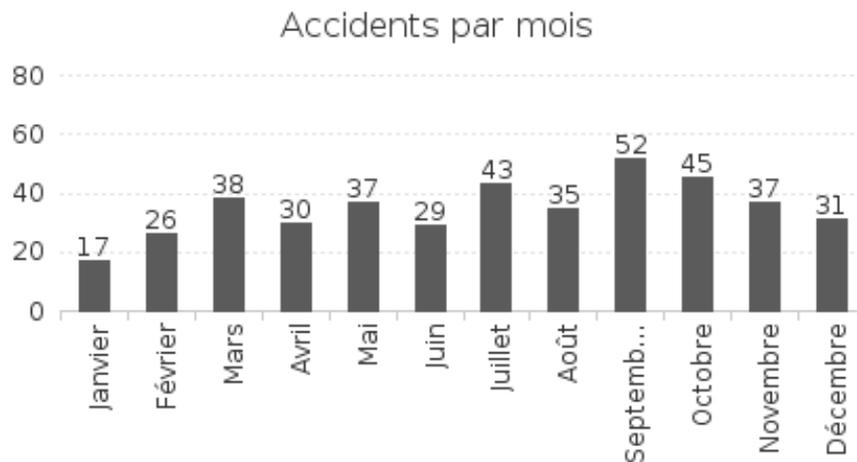


La tranche d'âge **18-34 ans** est impliquée dans **près de 60 % des accidents et leur responsabilité est également engagée dans 58 %** des cas. Ils représentent **21 % des tués** (3 tués sur les 14 au total), ce qui traduit une surreprésentation, compte tenu de la démographie de la Haute-Vienne.

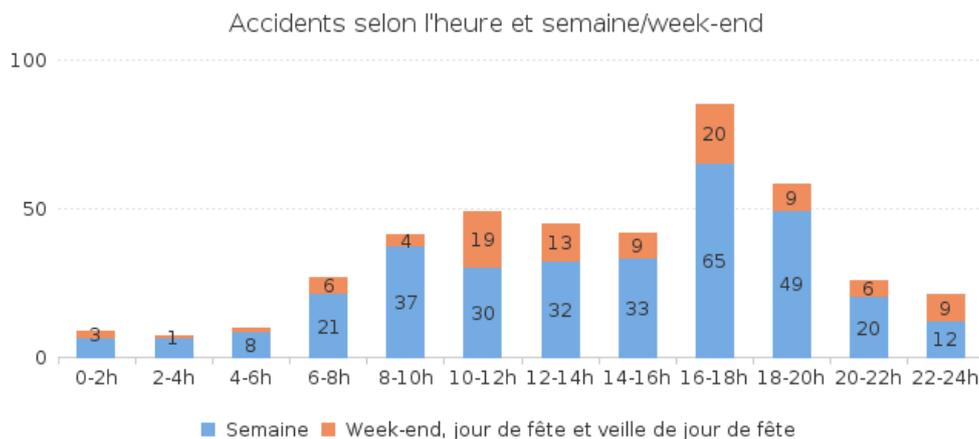
A noter les jeunes de 18 à 24 ans représentent plus de 20 % des blessés.

Avec 6 personnes décédées, **la classe d'âge des séniors** (+ de 65 ans) représente près de **43 % de la mortalité routière** dans le département en 2022.

2 – Quand ?

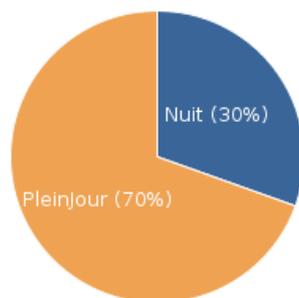


En 2022, le **nombre moyen d'accidents corporels par mois** est de **35**, soit plus d'un par jour.

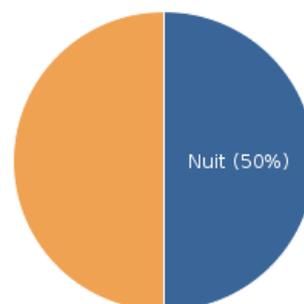


Les accidents corporels sont plus fréquents pendant les jours de semaine avec un pic constaté entre 16h et 20h.

Accidents selon jour/nuit

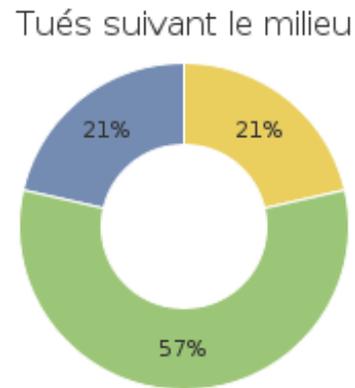
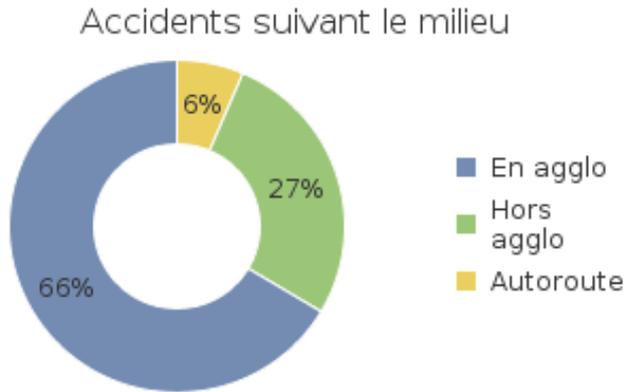


Tués selon jour/nuit



La majorité des accidents corporels ont lieu en journée, mais à contrario, la gravité (nombre de tués pour 100 accidents) augmente la nuit.

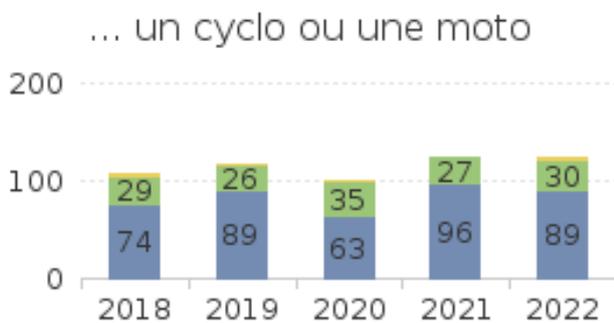
3 – Où ?



Alors que les accidents corporels ont lieu majoritairement en agglomération ou sur voies de transit ; inversement, on constate que le nombre de tués sur les routes hors agglomération est beaucoup plus important.

Evolution sur les 5 dernières années :

Accidents impliquant ...



Les cyclistes sont de plus en plus impliqués dans les accidents corporels, en particulier en agglomération, traduisant ainsi une évolution des modes de déplacement selon le milieu et une difficulté à partager l'espace public en sécurité.

4 – Pourquoi ?

Un accident peut avoir plusieurs causes ce qui peut impliquer une possibilité de comptage double ou triple pour un usager.

Part dans les accidents où au moins 1 des facteurs suivants est identifié :			
FACTEURS	CORPORELS	MORTELS	AVEC BLESSE HOSPITALISE
Vitesse excessive ou inadaptée	42%	43%	36%
Inattention	26%	7%	18%
Refus priorité	35%	22%	31%
<u>Alcool</u>	10%	14%	18%
Stupéfiant	4%		6%
Malaise	3%	7%	3%
Somnolence / fatigue	2%		5%

L'analyse du tableau montre que 3 facteurs principaux apparaissent de façon récurrente : **Vitesse - Refus de priorité - Inattention**

Le facteur vitesse excessive ou inadaptée est omniprésent, en particulier dans les accidents mortels. Elle représente un facteur déclencheur ou aggravant en matière d'accidentalité

Le refus de priorité, qui fait partie intégrante des règles de conduite (avec le dépassement dangereux, changement de file, non respect des distances ou encore le contresens) est également fortement représenté.

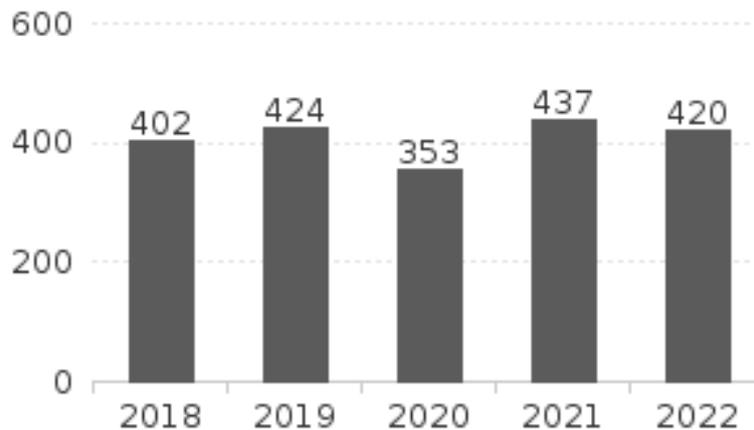
Enfin, le facteur inattention apparaît en nette progression en lien probable avec des difficultés croissantes à la déconnexion.

Ces 3 facteurs confirment également un certain relâchement des usagers depuis la sortie de la crise sanitaire et des différentes périodes de confinement.

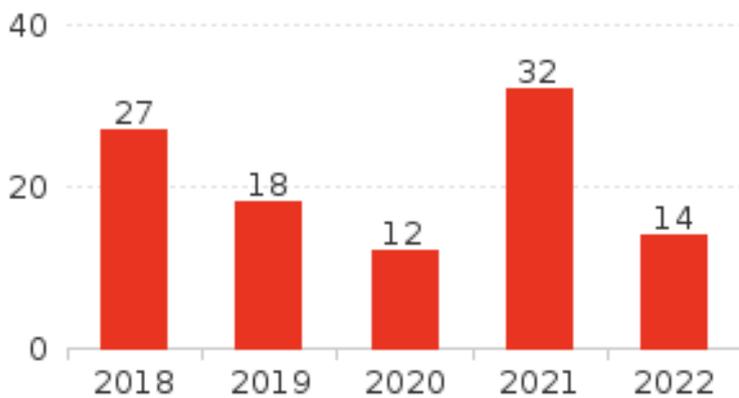
Notons que lors d'un accident où apparaît le facteur **alcool**, il existe une forte probabilité pour qu'il soit grave ou mortel.

Constat sur 5 ans

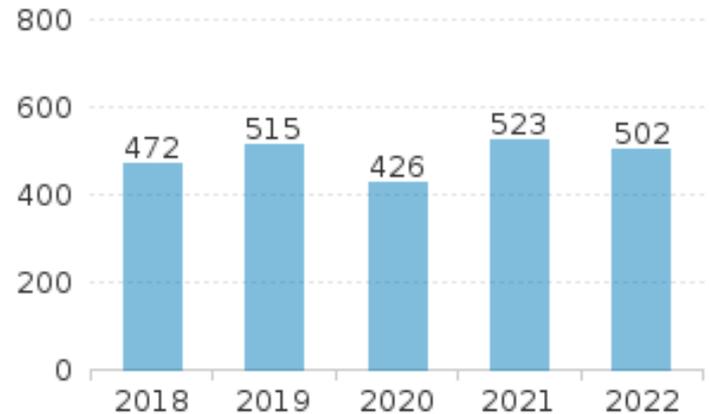
Accidents



Personnes tuées



Personnes blessées



Tandis que le nombre de blessés reste stable, l'année 2022 est marquée par un nombre de personnes tuées très en dessous de la moyenne avec 14 tués sur les routes du département, à mettre en rapport avec une moyenne de 22 décès sur ces cinq dernières années (2020, non pris en compte car n'est pas représentative compte tenu de la crise sanitaire).

Les analyses démontrent que les **usagers vulnérables** sont **toujours très impliqués** dans les accidents notamment avec le développement réel de nouveaux modes de déplacement dit « doux » (engin déplacement personnel), en particulier le vélo en zone urbaine.

Compte tenu de sa représentation démographique sur le département, la **tranche d'âge des 18-34 ans est fortement impliquée dans les accidents routiers et représente ainsi un réel enjeu**.

Enfin, les facteurs « **vitesse, refus de priorité et inattention** » sont une fois encore **très majoritairement présents** dans les accidents corporels.